

NOTES PRÉLIMINAIRES

SUR LES

Gisements de Mollusques comestibles
des Côtes de France

L'Estuaire de la Gironde.

(AVEC UNE CARTE)

par J. GUÉRIN-GANIVET

Naturaliste attaché au Service Scientifique des pêches au Ministère de la Marine.

Le présent travail, qui fait partie de la série des notes (1) dont M. Louis Joubin, professeur au Museum de Paris, et moi avons entrepris la publication depuis 1904 ne représente qu'une partie du travail d'exploration minutieuse que j'ai fait dans le courant de l'année 1907. — Je comptais en effet y joindre les

(1) La liste des notes précédemment parues, est la suivante :

1^o GUÉRIN (J.). — *Notes préliminaires sur les gisements de Mollusques comestibles des côtes de France. — Les côtes de la Charente-Inférieure*, (Comptes rendus de l'Association française pour l'Avancement des Sciences; Congrès de Grenoble, t. XXXIII, p. 825-852, pl. iv). 1904.

2^o JOUBIN (L.). — *Idem. — Les côtes de la Loire à la Vilaine*, (Bulletin du Musée Océanographique de Monaco, n^o 59). 1906.

3^o GUÉRIN (J.). — *Idem. — Le golfe du Calvados*, (Bulletin du Musée Océanographique de Monaco, n^o 67). 1906.

4^o JOUBIN (L.). — *Idem. — La région d'Auray (Morbihan)*, (Bulletin de l'Institut Océanographique, n^o 89). 1907.

5^o GUÉRIN-GANIVET (J.). — *Idem. — La Baie de Bourgneuf et les côtes de Vendée*, (Bulletin de l'Institut Océanographique, n^o 105). 1907.

6^o JOUBIN (L.). — *Études sur les gisements de Mollusques comestibles des côtes de France. — La côte Nord du Finistère*, (Bulletin de l'Institut Océanographique, n^o 115). 1908.

7^o JOUBIN (L.). — *Idem. — Le Morbihan Oriental*, (Bulletin de l'Institut Océanographique, n^o 116). 1908.

cartes extrêmement intéressantes du bassin d'Arcachon, de l'étang d'Osségor, et de la côte du pays basque. Mais les difficultés considérables nécessitées par la gravure de la carte très chargée du bassin d'Arcachon, dans laquelle sont encartées celles des deux autres régions précitées, provoquera un retard suffisamment considérable dans l'apparition de cette carte, et cette raison me décide à publier isolément les résultats de mon travail sur l'estuaire de la Gironde.

Je tiens à adresser mes respectueux remerciements à S.A.S. le Prince de Monaco, qui a bien voulu faire les frais de ces deux nouveaux mémoires, pour cette nouvelle marque de Sa haute libéralité.

Cette région, ainsi qu'on le verra dans la suite de ce texte, n'est intéressante qu'au point de vue des huîtres portugaises (*Gryphea angulata* Lam.). Celles-ci envahissent les deux rives de la Gironde ; mais les gisements qu'elles constituent appartiennent à deux facies tout à fait distincts. Sur la rive droite de l'estuaire, les mollusques sont fixés à la base des roches, dont la nature extrêmement calcaire favorise d'autant mieux leur développement qu'elles sont déjà baignées constamment par des eaux de salure variable suivant la direction des courants de flot et de jusant.

Sur la rive gauche, les gisements sont exclusivement situés sur des fonds vaseux, et leur disposition, bien différente de ce que l'on voit au nord, justifie pleinement le nom de « crassat » qui leur a été attribué.

Il est inutile d'insister ici sur la direction des courants dans la Gironde et sur le rôle qu'ils ont dans l'extension des gisements de gryphées. Quelle que soit la disposition des bancs qui forment le relief du fond de l'estuaire, on conçoit sans peine que mouvement ascendant ou descendant des eaux entre deux rives relativement voisines devait nécessairement amener leur invasion par l'espèce animale la plus résistante, jusqu'au point en amont au niveau duquel la salure des eaux restait compatible avec l'existence de cette espèce. Ces points sont bien précisés sur la rive droite par le château de Saint-Seurin d'Uzet, et sur la rive gauche par le plateau de Richard, en amont desquels les

rives sont complètement dépourvues d'intérêt, du moins quant à la question qui nous occupe.

Les rives de la Gironde dont il sera question dans cette courte note sont sous la dépendance de deux quartiers maritimes (1).

1° *Le quartier de Royan*, qui s'étend du port du Refuge du Clapet (A) à la limite fluviale des communes de Saint-Dizant-du-Guâ et de Saint-Thomas-de-Cognac. Cette dernière limite, bien en dehors du cadre de la carte et d'ailleurs bien inutile, n'y a pas été représentée.

2° *Le quartier de Pauillac*, qui en dehors d'une limite fluviale située sur la rive droite, et qui ne nous intéresse pas, s'étend sur la rive gauche de l'estuaire, de Margaux à la Pointe de Grave, et comprend également le littoral maritime allant de cette pointe au Truc du Lion, sur la côte de l'Océan. Les limites de ce quartier, dont la position nous est également inutile, n'ont pas été représentées sur la carte.

Les rives des deux quartiers de Bordeaux et de Libourne, dont les limites sont exclusivement fluviales et profondément reculées dans la Gironde, ne présentent aucun intérêt en ce qui concerne ce travail.

Nous examinerons successivement les gisements des deux quartiers maritimes de Royan et de Pauillac.

I

Quartier de Royan.

Le quartier de Royan ne possède de pêcheries de Mollusques qu'entre sa limite Nord et la commune de Saint-Seurin d'Uzet.

(1) Je ne saurais passer sous silence le concours bienveillant et amicalement dévoué que m'ont prêté à propos de ce travail, MM. Clémont, administrateur de l'Inscription maritime à Royan, et Nicol, ancien administrateur de Pauillac — actuellement au Croisic.

I. — HUITRES INDIGÈNES

Les huîtres indigènes existaient autrefois dans le quartier de Royan aux emplacements actuellement occupés par les gryphées, qui, ainsi qu'on le sait, se sont substituées vers 1870 aux huîtres indigènes en exerçant une concurrence vitale qui devait faire disparaître ces dernières. Il est inutile d'énumérer ici ces gisements qui portent les noms des gisements actuels de gryphées et qui sont représentés sur la carte par un pointillé rouge.

Il importe toutefois de signaler ce fait intéressant, qu'il existe encore un gisement d'huîtres indigènes dans le quartier de Royan, le gisement de Terre Nègre.

1. *Gisement de Terre Nègre.* — Ce gisement qu'on aperçoit dans le lointain, tout à fait au dernier plan de la fig. 1 (pl. I), occupe la région la plus occidentale des roches de Terre Nègre, dont la majeure partie est envahie par les gryphées. Il y a là cinq ou six ares tout au plus d'un banc d'huîtres indigènes qui ne découvre qu'aux plus fortes marées. Malheureusement, ces huîtres subiront le sort auquel les condamne fatalement la présence des gryphées dans leur voisinage immédiat — et il n'y a rien à faire contre la destruction insensible de ce gisement.

La présence de ce gisement est néanmoins très intéressante à l'entrée de la Gironde — et je ne me serais guère attendu à retrouver là des traces d'huîtres indigènes, étant donné les quarante années qui nous séparent de l'accident auquel on doit l'envahissement des rochers de la Gironde par les huîtres portugaises.

II. — HUITRES PORTUGAISES

Tous les gisements de gryphées de la « côte de Saintonge », (c'est le nom attribué dans la région à cette partie du littoral girondin) présentent tous le même caractère et la même disposition. La description de cette côte ne sera donc pas superflue

puisqu'elle permettra d'abrèger considérablement la description des gisements.

De la pointe de la Coubre à la pointe de Terre Nègre, la côte n'est constituée que par les sables improductifs de la Grande Côte, formant la large baie de la Bonne Anse. Mais à partir de la pointe de Terre Nègre, l'aspect de la côte change complètement, et l'on peut s'en faire une idée par l'examen des deux planches placées à la fin de ce travail; elle n'est plus formée, jusqu'à Saint-Seurin d'Uzet, que par des baies toujours très petites (celles de Royan et de Saint-Georges-de-Didonne faisant exception). Ces baies, que l'on désigne sous le nom de « *conches* » sur toute la côte, sont constituées par des plages encadrées par les roches toujours abruptes et demantelées du Kimmeridgien, qui forment entre elles des falaises abruptes ou des grottes, et des roches isolées, très pittoresques, comme à la pointe de Vallière, entre Royan et Saint-Georges, ou à Meschers et à Talmont. Toutes ces roches sont pénétrées par des fissures souvent profondes dans lesquelles les patelles et les littorines vivent en grande abondance.

C'est à la base de ces rochers, formant des pointes isolées et séparées par les conches, sur les plateaux rocheux que la mer recouvre à toutes les marées, que les gryphées sont fixées en quantité considérable. De petite taille aux endroits les plus élevés, elles acquièrent au voisinage du niveau des plus basses mers des dimensions notables, à tel point qu'il n'est pas sans danger d'y circuler sans s'y blesser.

Par places, ces gisements sont envahis par de très petites moules auxquelles on ne laisse guère le temps de grossir, et qui n'y grossissent guère d'ailleurs en raison de la présence des gryphées. Certains rochers sont aussi envahis par les varechs.

C'est ainsi que, sans se départir de ce facies uniforme, se succèdent du Nord au Sud la série des gisements dont les noms suivent.

2. *Gisement de Terre Nègre.* — Il contourne les roches de la pointe du même nom, sur laquelle est construit un ancien fort.

3. *Gisement de la Falaise.* — Ce gisement est situé sur les rochers marqués par l'ancien phare du même nom. (131)

4. *Gisement des Pierrières.* — A la base des roches pittoresques du même nom, et dont une partie est représentée fig. 1, pl. I.

5. *Gisements du Bureau et de Saint-Palais.* — Situés à l'Ouest de la conche de Saint-Palais.

6. *Gisement de Trélachasse.* — Ce gisement est situé au bas des roches entre la conche de Saint-Palais et la conche de Vaux.

7. *Gisement de Nauzan.* — Il est identique au précédent dont il n'est en quelque sorte que la continuation vers l'Est.

8. *Gisement de Conseil.* — Entre les conches de Vaux et la conche de Conseil.

9. *Gisement de Sardolin.* — Entre les conches de Conseil et de Saint-Sardolin.

10. *Gisement de Gilet.* — Entre la conche de Saint-Sardolin et celle de Pontaillac.

11. *Gisement de Robinson.* — Au pied des rochers situés à l'Est de la baie de Pontaillac.

12. *Gisement de Fondcillon.* — Ce gisement est un des plus étendus des rives de la Saintonge; il contourne toute la pointe de Fondcillon et se termine à l'entrée du port de Royan, à l'Ouest de la Grande Conche.

13. *Gisement de Vallière.* — Situé à la pointe de Vallière, entre la Grande Conche et la conche de Saint-Georges, et dont les fig. 2 (pl. I) et 1 (pl. II), représentent les parties Nord et Sud, d'aspect bien différent.

14. *Gisement de Suzac.* — Situé à la pointe du même nom, au pied du fort.

15. *Gisement de Dougne.*

16. *Gisement de Vergnes.*

17. *Gisement de la Roche-Plate.* — Situé au Sud de Meschers.

18. *Gisement de Daux.* — Ces deux gisements sont situés sur les roches émergeant du sable vaseux compris entre Meschers et Talmont.

19. *Gisement du Bœuf.* — Situé au bas et à l'Ouest des roches qui sont à la base du rocher de Talmont.

20. *Gisement du Caillou ou du Cailleau.* — Il longe au Sud la petite péninsule sur laquelle est situé le village du même nom.

21. *Gisement du Pilou.*

22. *Gisement de Roche Batard.* — Ces deux gisements sont situés au Sud-Est des précédents entre le Caillou et les Monards. Le fond a une tendance à devenir vaseux.

23. *Gisement de la Roquette.* — Situé sur les roches en face de la localité de Saint-Seurin d'Uzet.

On ne trouve plus aucune gryphée au Sud de ce dernier gisement, à partir duquel le littoral du quartier est d'ailleurs improductif.

III. — MOULES

Les moules existent encore dans le quartier. Mais elles sont extrêmement petites et disséminées par places entre les huitres portugaises. Tous les gisements en contiennent plus ou moins, mais elles tendent à disparaître et ont presque totalement disparu des gisements qui sont au Sud de la batterie de Suzac. Il y a quelques années encore on en trouvait entre la roche de Deaux et la Roche plate: on n'en trouve plus aujourd'hui, et celles que l'on trouve dans le quartier se pêchent plus particulièrement sur les roches de Suzac, de Gilet, de Saint-Sardolin, de Conseil, de Pierrières. Mais elle n'y existent qu'en quantité minime et elles ne valent pas la peine d'être mentionnées sur la carte.

IV. — COQUILLES DIVERSES

La production coquillière du quartier est insignifiante quant aux autres mollusques. — Les roches sont toutefois abondamment recouvertes par les Patelles (*Patella vulgata* Lin.) et par les bigorneaux (*Littorina littoralis* Lin.). — En plus petites quantités se rencontrent également le *Cardium edule* Lin, le *Tapes decus-*

sata Lin, et le *Scrobicularia piperita* Gmel. qui est peut-être un peu plus abondant.

Au Sud de Saint-Seurin d'Uzet, de même qu'au Nord du banc de Terre Nègre, sur la Grande Côte, on ne pêche rien, pas plus que sur les bancs sablo-vaseux de Saint-Seurin, de Talmont, de Saint-Georges et de Terre Nègre.

II

Quartier de Pauillac.

Le quartier de Pauillac ne possède de gisements coquilliers que sur la rive gauche de la Gironde, entre le chenal de Goulée et la pointe de Grave.

I. — HUITRES INDIGÈNES

Il n'en existe pas dans le quartier de Pauillac. Il faut cependant citer ici l'emplacement d'un ancien banc.

24. *Ancien gisement du Verdon.* — Cet ancien gisement dont l'emplacement approximatif est représenté sur la carte au point 24 — était situé dans les environs de l'ancienne Pointe à l'Aigron, sorte de bande sableuse aujourd'hui si peu distincte de la plage du Verdon, qu'on peut la considérer comme à peu près complètement disparue. Ce sont les huitres portugaises qui ont fait disparaître cet ancien banc dont on ne retrouve plus, par places, que des débris de coquilles.

II. — HUITRES PORTUGAISES

Comme dans le quartier de Royan, ce sont elles qui font toute la richesse coquillière du quartier de Pauillac. On sait qu'elles ont été introduites dans la Gironde en 1868, par suite du rejet dans les eaux du fleuve d'un chargement de gryphées

en décomposition, qui destiné aux parqueurs d'Arcachon, fut ainsi importé dans la Gironde à la suite d'une tempête.

Mais dans l'étendue du littoral du quartier, les gisements de gryphées ont un aspect bien différent des gisements de la côte de Saintonge. Les gisements ne reposent pas sur fonds rocheux, mais sur fonds vaseux. Les mollusques y sont disposés par bouquets sur la vase, qui plus ou moins épaisse suivant les endroits, donne au mollusque un goût très différent de celui des gryphées de la côte de Saintonge qui sont infiniment meilleures. Enfoncées par leurs crochets dans la vase, les huîtres sont toutes accolées, verticales, en raison de la soudure des nombreux individus dont l'ensemble forme chacun des groupes. C'est peut être de cette disposition des huîtres et de l'aspect général des gisements que vient la dénomination de « *crassat* » qu'on leur a attribué — et qui vient sans doute du mot crasse, sans doute ici synonyme de vase, boue.

Quoi qu'il en soit, tous les crassats sont d'aspect absolument uniforme, et s'étendent presque sans interruption du chenal de Goulée, au Sud à la pointe de Barbe grise, à l'Est du village du Verdon, au Nord.

Ces crassats sont les suivants :

25. *Crassat de Richard*. — Ce gisement s'étend sur une longueur de cinq à six kilomètres entre le chenal de Goulée et Mondésir. Il longe la côte parallèlement à celle-ci, mais sa partie Sud n'émerge jamais. Elle est recouverte d'environ 2 mètres d'eau au niveau des plus basses marées, et la pêche ne peut s'y faire qu'à la drague. Les huîtres y acquièrent une forte dimension, précisément en raison des difficultés de la pêche. Dans la région Nord, le gisement se couvre partiellement tout au moins à toutes les marées. L'étendue de ce crassat est divisée en trois parties par deux bandes, la Grande Rège et la petite Rège, formés par des coquilles brisées accumulées sur la vase.

26. *Crassat de la Fosse ou de Saint-Vivien*. — Ce gisement fait suite au précédent et ne s'étend guère que sur trois kilomètres entre Mondésir et le chenal de Saint-Vivien. Sa partie la plus éloignée de la côte ne découvre pas non plus à toutes les marées, et le gisement tend à s'appauvrir dans le Nord, de

sorte qu'il existe un espace improductif, vaseux, entre ce crassat et le crassat suivant.

27. *Crassat de Cheyzing*. — C'est actuellement l'un des plus importants et celui sur lequel on rencontre les plus beaux mollusques. Il s'étend en face la localité du même nom sur une longueur de 1000 à 1200 mètres à peine.

28. *Crassat de Talais*. — Ce gisement a la même étendue que le gisement précédent. Il est situé en face le village de Talais.

29. *Crassat de Soulac*.

30. *Crassat de Verdon*. — Ces deux derniers, et on pourrait même y joindre les crassats de Cheyzing et de Talais, n'en forment en réalité qu'un seul. L'ensemble des crassats de Soulac et du Verdon s'étend ainsi sur 3 ou 4 kilomètres de longueur, représentant environ 60 hectares de superficie dont une bonne moitié paraît être envahie par la vase.

Tous ces gisements dont la production ne saurait être évaluée avec précision, forment une surface atteignant sensiblement 130 hectares, dont la bordure ne découvre qu'aux plus fortes marées, et même ne découvre jamais en certains points. Le fond, presque uniformément vaseux, présente parfois des espaces pierreux, ou garnis de sables coquilliers. Indépendamment de la consommation locale, beaucoup de ces huîtres sont transportées à l'île de Ré, dans le but de les engraisser.

Tous ces crassats ont été divisés en concessions dès l'année 1873, et il y a là, en France, le seul exemple de gisements naturels de gryphées qui ait été soumis au régime des exploitations concédées. Il est à remarquer que les gisements sont très productifs, que la consommation est loin de dépasser la production, et que ce régime de concessions constitue en quelque sorte un droit exclusif de pêche, d'autant plus nuisible que la majorité des concessionnaires n'acquittent même pas les droits dont ils sont redevables.

La partie la plus septentrionale du crassat du Verdon est soumise à la surveillance de l'Etat et constitue une réserve. Cette réserve est d'ailleurs actuellement l'une des portions les moins garnies du crassat, et on ne peut s'empêcher de rire à la pensée

qu'on ait pu envisager comme nécessaire la constitution d'une réserve sur des bancs coquilliers aussi riches et peuplés par une espèce animale aussi féconde, et trop féconde même en raison des dommages qu'elle a causé à notre ostréiculture.

III. — MOULES

La production des moules est insignifiante dans le quartier de Pauillac, et en dehors d'un ancien gisement situé dans les parages du crassat de Cheysing, et qui n'existe plus aujourd'hui, il ne reste qu'à signaler la présence de moules au Verdon, mais comme la production annuelle ne dépasse pas 15 à 20 hectolitres, on peut juger de l'insignifiance du quartier au point de vue mytilicole.

IV. — COQUILLES DIVERSES

Les seuls mollusques que l'on rencontre dans le quartier sont les palourdes (*Tapes decussata* Lin.) et le lavignon (*Scrobicularia piperita* Gmel.) que l'on pêche entre le banc de Richard et l'embouchure de la Gironde (31).

Sur l'îlot de Cordouan, on ne trouve que des crabes ; la crevette (*Palæmon serratus* Fab.) se pêche sur la plage du Verdon, et le homard (*Homarus vulgaris* Bell.) à l'Ouest de la pointe de Grave.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL ET CONCLUSIONS

Les quelques considérations exposées dans ce travail peuvent se résumer ici d'une façon très simple.

Depuis l'importation en Gironde des Gryphées, qui date de 1868, les huîtres indigènes ont complètement disparu des emplacements qu'elles occupaient et qui étaient exactement les

mêmes que ceux qui sont aujourd'hui occupés par les huîtres portugaises. L'invasion ne s'est propagée que vers 1873 sur la rive droite de la Gironde, et l'envahissement ne s'y est fait que d'une façon progressive; vers l'Ouest, cet envahissement fut plus lent, et il existe aujourd'hui encore, au banc de Terre Nègre, les vestiges d'un ancien gisement d'huîtres indigènes.

L'abondance des gryphées permet de formuler les conclusions suivantes :

1° La production des gryphées dans l'estuaire de la Gironde est considérable à tel point qu'on peut l'envisager comme inépuisable, et qu'il n'y a aucun espoir à formuler quant au retour des huîtres indigènes et à la culture des moules dans tout l'estuaire.

2° Qu'il n'y a pas lieu, pour cette raison, de maintenir à titre de réserve nationale la partie septentrionale du crassat du Verdon, laquelle est d'ailleurs la région la moins riche en mollusques de tous les gisements de la rive gauche.

3° Que le partage de ces crassats en concessions est d'autant moins justifié qu'il constitue un droit exclusif de pêche d'autant plus inutile que l'extrême richesse des gisements est bien supérieure à l'intensité de l'exploitation dont ils sont l'objet.

4° Que la disparition du banc de Terre Nègre, aujourd'hui encore pourvu d'huîtres indigènes, ne saurait être la raison de mesures protectrices, ce gisement devant forcément disparaître, en raison de la concurrence des gryphées, et en dépit de toute réglementation tendant à assurer sa conservation.

J'aurai plus tard l'occasion de revenir avec beaucoup plus de détails sur le mode d'extension des gryphées dans l'estuaire de la Gironde et sur tout le littoral maritime, sur l'histoire véritable de leur importation et sur la nature et la valeur des expériences auxquelles elles ont donné lieu.

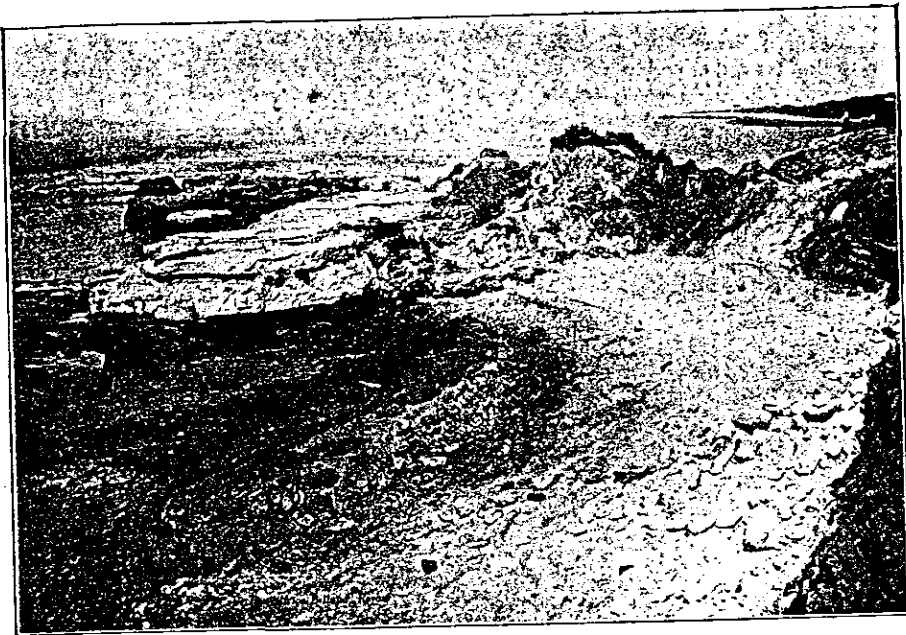


FIG. 1. — Le promontoire et le gisement de Terre Nègre et le gisement des Pierrières aux environs du Bureau. (Cliché Victor Billaud, à Royan).

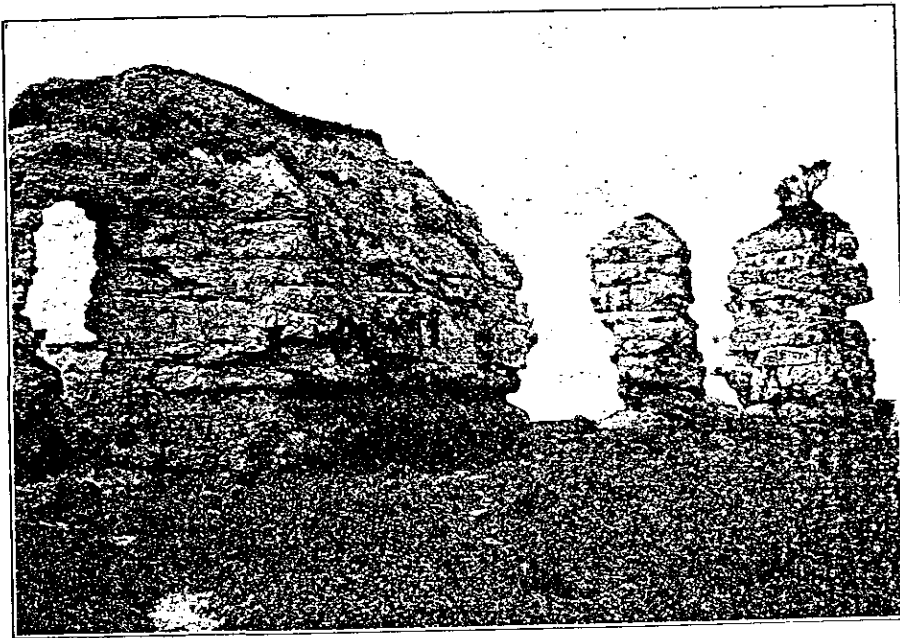


FIG. 2. — Le gisement d'huîtres portugaises de Vallière, à la base des Roches percées. (Cliché Victor Billaud, à Royan).



FIG. 1. — Le gisement d'huîtres portugaises de Vallière, (côté de Saint-Georges de Didonne). Cliché montrant l'aspect général de la côte de Saintonge. (Cliché Victor Billaud, à Royan).

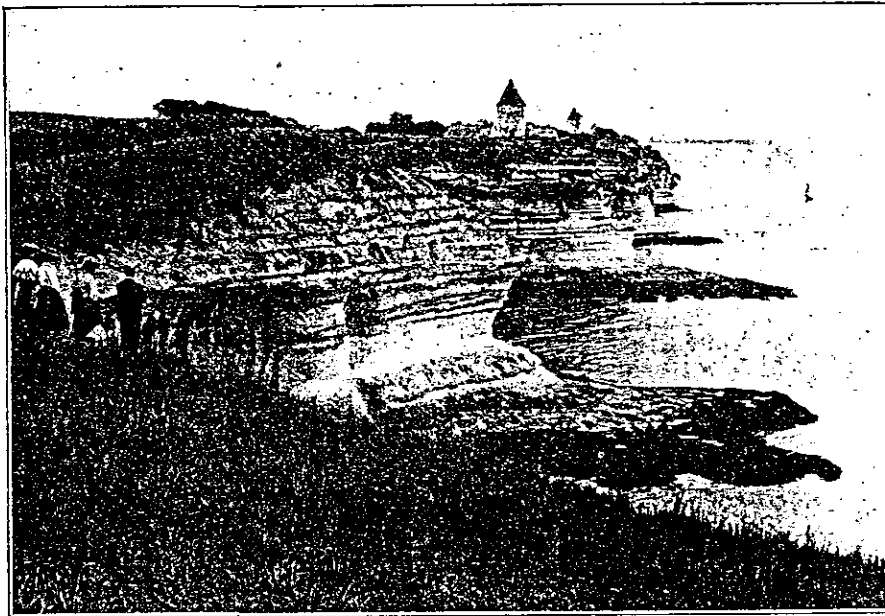


FIG. 2. — Gisement d'huîtres portugaises des environs de Meschers, et falaises Kiméridgiennes. (Cliche de Victor Billaud, à Royan).